

Les Lilas, le mardi 1^{er} mars 2022

A

SNUTER-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
contact@snuter-fsu.fr

M. Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle
75007 Paris

Mme Amélie de Montchalin,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Sarah El Hairy
Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Objet : préavis de grève national 9 et 10 mars 2022

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'État,

Les mobilisations très suivies de novembre et décembre 2021 ont fait émerger dans le débat public le sujet de la précarité d'une grande partie des personnels de l'animation, trop souvent vacataires ou contractuels.

La charge de travail exponentielle, les sous-effectifs chroniques et les taux d'encadrement en perpétuelle diminution ne permettent plus à tous les personnels de l'animation d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Prendre le temps d'avoir une réelle réflexion pédagogique pour proposer des activités de qualité et travailler dans des conditions satisfaisantes devient impossible. A cela s'ajoute les baisses de dotations aux collectivités et de subventions aux associations d'éducation populaire. De plus, la précarité que connaissent ces personnels empêche toute perspective de carrière, voire de se projeter durablement dans le métier.



Le gouvernement a répondu à ces mobilisations d'ampleur par des Assises de l'animation, qui se sont conclues par des annonces en décalage complet avec les revendications des salarié.e.s. Seules les problématiques des employeurs ont été prises en compte, et si des mesures ont été prises pour soutenir l'animation volontaire, rien n'est prévu pour l'animation professionnelle, hormis la création d'un « comité de filière » chargé d'appliquer une « feuille de route » aux contours flous.

Ces réponses sont nettement insuffisantes et témoignent d'une forme de mépris à l'encontre des personnels de l'animation. Dans l'animation comme pour tous les cadres d'emplois de la communauté éducative (comme par exemple les ATSEM) des revalorisations immédiates sont nécessaires : dégel du point d'indice et reconnaissance des compétences professionnelles par la création de cadres d'emplois permettant des perspectives de carrière.

Aussi, dans le cadre du mouvement national des personnels de l'animation, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour les mardi 9 et mercredi 10 mars de 00h00 à 24h, couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire.

La FSU Territoriale réaffirme ses revendications :

- **La revalorisation des grilles de salaire des adjoints d'animation et des animateurs pour relancer l'attractivité de nos métiers,**
- **la création d'un cadre d'emplois en catégorie A pour la filière animation (concours et déroulement de carrière)**
- **Le dégel du point d'indice,**
- **Une amplitude horaire de travail diminuée et sans coupures**
- **la fin des temps partiels imposés**
- **La prise en compte systématique du temps de réunion et de préparation sans enfants dans le temps de travail effectif.**
- **Un plan massif de stagiairisation, à temps plein, des adjoints d'animation vacataires ayant 1 an de service continu et régulier.**

SNUTER-FSU

104 rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS

☎ 01 42 87 43 00 - ✉ contact @snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr

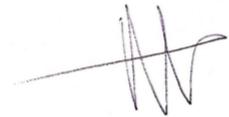


**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

- **La prise en charge par les employeurs des diplômes professionnels (BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ou encore le DESJEPS)**
- **La reconnaissance des diplômes dans le cadre du déroulement de carrière**
- **Des taux d'encadrements qui permettent un réel travail éducatif et non pas de la « garderie ».**
- **Un plan de titularisation de toutes et tous les salarié.e.s précaires**
- **L'augmentation du nombre de concours et de postes ouverts (revenir à un par an) afin de résorber la précarité des professionnels du secteur et permettre aux collectivités de recruter de façon pérenne.**

Veuillez accepter, madame et monsieur les Ministres, madame la Secrétaire d'Etat l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

